

Le Puy, le 12 juillet 2013

## Compte rendu de mandat – CAPL de mutation 11/07/2013

### INSPECTEURS

Suite à la CPA nationale il y a :

- 7 arrivées sur le département pour 4 départs (hormis 1 agent qui mute à l'intérieur du département) dans la filière gestion publique,
- 1 arrivée pour un départ pour la filière fiscale.

Cette situation aboutit globalement à un « sur effectif » de 1.1 pour la filière fiscale et à encore un sous effectif de 3.2 pour la filière gestion publique.

Les représentants Force Ouvrière ont fait remarquer que ce contexte restait défavorable pour la bonne marche des services car, en dehors de la- non compensation du temps partiel, dans les petits postes où il manque 1 agent, l'équilibre du poste est plus difficile à gérer. C'est le cas des trésoreries touchées par l'intérim de Pradelles et Fay et celui de Montfaucon.

La situation n'est pas non plus satisfaisante pour la direction où le déficit pour la GP est de – 1,2 inspecteur.

L'affectation de la plupart des inspecteurs ne pose pas de problème dans la mesure où ils ont été affectés en fonction de leur demande, lorsque l'emploi était vacant :

- **Alexandra FORGES** : Huissier,
- **Muriel ROUX** : Chef de poste de la Trésorerie de St Paulien,
- **Jérôme ANCELIN** : chef de poste de la Trésorerie de Tence,
- **Florent PILARD** adjoint au chef de poste de la Trésorerie de Monistrol,

Reste le cas de 3 inspecteurs qui demandaient des services précis à la direction. Après discussion la direction a accepté d'indiquer qu'ils seraient finalement affectés dans les services de leur premier choix :

- **Anne GIRAL** : Direction, CQC,
- **Mickaël SALVY** : Direction, Domaines,
- **Françoise SENAC** : Direction, BIL.

Par ailleurs les membres de la CAPL ont appris en séance qu'un inspecteur est susceptible de changer de service au sein de la direction, son emploi serait donc à pourvoir. Par ailleurs un autre reste à la disposition du directeur. Ces deux agents, **Béatrice PIERROT** et **Romain RAYNAL**, seront positionnés chacun sur l'un des trois emplois qui restent vacants dans cette structure : Stratégie (For Pro), Domaines et Pôle fiscal.

Une demande étant arrivée tardivement à la direction celle-ci n'a pu encore arrêter sa décision pour ces deux inspecteurs.

Enfin la direction a indiqué ne pas apporter de modification aux détachements existants qui conditionnent le positionnement des ALD :

- Christelle BETEVY nommée direction, détachée à la BDV,
- François Jean CANAL nommé SIP du Puy détaché en Direction au Pôle Fiscal,
- Ouadii AKKIOUI nommé BDV détaché au PCE du Puy,
- Véronique LUCHE ALD positionnée au PCE du PUY,
- Julien JOBLET ALD positionné au SIP du Puy comme adjoint.
- Michel RIEU nommé SIE détaché au PCE à Yssingeaux,
- Mme Gisèle MAISONNIAL nommée au PCE à Yssingeaux détachée au SIE à Yssingeaux.

Force Ouvrière, qui avait mis en garde les collègues en 2012 contre les situations précaires qui découlent de ces détachements, a exprimé sa satisfaction de voir qu'aucun nouveau détachement n'était créé cette année.

La représentante Force Ouvrière a voté pour ce mouvement.

Les représentants du personnel : **Chantal BONELLO**, Titulaire, **Jean-Louis PEYRARD**, Suppléant.

## **AGENTS**

### **Filière fiscale :**

Suite au mouvement national, 2 collègues arrivent dans le département. Les mouvements ci-dessous ont été prononcés, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013 :

	<b>Ancienne situation</b>	<b>Nouvelle situation</b>
<b>BRESSON Brigitte</b>	<b>SIP Yssingeaux</b>	<b>SIP Le Puy en Velay</b>
<b>CLERY Josyane</b>	<b>SIP Le Puy en Velay</b>	<b>SPF Le Puy en Velay</b>
<b>CRESPY Liliane</b>	<b>SIE Yssingeaux</b>	<b>Yssingeaux sans affectation*</b>
<b>DUCROT Josiane</b>	<b>SIP Firminy</b>	<b>SIP Le Puy en Velay</b>
<b>PETITOT Denis</b>	<b>SIP Manosque</b>	<b>SIP Yssingeaux</b>

❖ suite à une suppression d'emploi au SIE d'Yssingeaux

A la demande des représentants du personnel le vote a été décomposé en deux parties. Les représentants du personnel ont voté les propositions de la direction dans la mesure où elles correspondaient aux demandes des collègues.

En revanche, un agent n'a pas eu la structure qu'il souhaitait alors qu'un emploi était vacant. La décision de la direction de l'affecter non pas sur une structure correspondant à ses vœux, mais en fonction de son parcours professionnel, relève de la mutation au profil. Aussi, les représentants du personnel FO-DGFIP se sont abstenus sur la proposition de la direction.

### **Filière gestion publique :**

Suite au mouvement national, aucune arrivée n'est enregistrée dans le département, ce que les représentants du personnel ne peuvent que déplorer.

**6** collègues souhaitaient muter, or seulement **2** mouvements ont été prononcés :

**David AMACHANTOUX** en poste à la Trésorerie du Puy Ville rejoint la Direction au 15/09/2013 et **Christophe VILLARS** actuellement à la Trésorerie du Puy St Jean est muté à la Direction au 01/09/2013.

Les demandes antérieures au 01/01/2012 ont été traitées en tenant compte de l'ancienneté de la demande, en revanche pour celles déposées après le 01/01/2012 c'est la règle de l'ancienneté administrative qui s'applique.

Les représentants du personnel ont voté pour le mouvement prononcé.

**Les représentants du personnel : Michèle FAYOLLE, Karine VEYSSEYRE.**

---

---

## **CONTROLEURS GESTION PUBLIQUE**

### **Un mouvement de mutations au goût amer !**

Cette CAP avait à son ordre du jour les demandes de mutations pour le mouvement du 1<sup>er</sup> septembre 2013 dans la filière gestion publique.

*En liminaire, les représentants du personnel Force Ouvrière ont condamné la décision unilatérale et arbitraire de la DGFIP de supprimer, au nom de l'allégement de la charge de travail des services RH, les CAP locales chargées de l'examen du tableau d'avancement de grade dans la catégorie B comme dans la catégorie C. L'expérience récente avait pourtant permis de vérifier l'utilité du travail des CAP locales pour pallier aux erreurs ou aux oublis constatés.*

*Les représentants du personnel FO- DGFIP ont mis en garde l'administration sur les dérives qu'une telle orientation contenait, notamment la remise en cause de la tenue des CAPL sur d'autres sujets.*

La DG n'a prononcé aucun mouvement de mutation national pour le département de la Haute Loire, comme dans de nombreux départements, pour la filière gestion publique. La raison en est le nombre très important des vacances d'emplois dans les départements de primo-affectation, du fait d'un recrutement toujours inférieur aux besoins, et ce malgré le volume de suppressions d'emplois.

**12** collègues participaient au mouvement intra- départemental de mutations dans le cadre des nouvelles règles de gestion :

- **6** au titre d'une demande de changement de poste,
- **3** lauréats de la liste d'aptitude,
- **2** contrôleurs stagiaires issus de l'école.

**9** collègues sont mutés le **1<sup>er</sup> septembre**:

- **Françoise FARGIER**, en poste à la Paierie Départementale, est remplacée par **Brice VALOUR**, contrôleur stagiaire et est affectée à la Trésorerie du PUY- VILLE ;
- **Béatrice FOURNEL**, en poste à Fay- sur- Lignon, est affecté sur l'équipe de remplacement départementale ;
- **David BULIDON**, en poste à Pradelles, est affecté à la Trésorerie du Puy- Ville ;
- **Alain ROLLIN**, en poste à St Julien Chapeuil, est affecté au SIP du Puy avec effet au 15 juillet 2013 ;
- **Frédéric GABRIEL**, contrôleur stagiaire, est affecté à St Didier- en- Velay, en remplacement de **Chantal CHEYNET**, qui part en retraite ;

- **Patrice THELIERE**, promu contrôleur par liste d'aptitude, est affecté à la Trésorerie du Puy- Ville ;
- **Marie- Paule MATHIEU**, promue contrôleur par liste d'aptitude, est maintenue à Pradelles ;
- **Catherine MARCON**, promue contrôleur par liste d'aptitude, est maintenue à St Julien-Chapteuil

Les représentants Force Ouvrière ont voté pour la mutation de ces collègues.

Toutefois, ils ont mis en garde le président sur les conséquences des choix qu'il opère, en organisant sciemment le déshabillage de plusieurs trésoreries : Pradelles et St Julien Chapteuil, ce dernier poste dès le 15 juillet, voient leur effectif en agents de catégorie B et C réduit de moitié, Fay n'a plus d'agent affecté de façon permanente, mise à part l'équipe de remplacement.

Sachant qu'il n'existe plus qu'un mouvement de mutation par an, « règle de vie » contraire à la satisfaction des besoins des personnels, et à laquelle est opposée FO- DGFIP, ces trésoreries devraient théoriquement subir cette situation jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Autant dire que la direction organise l'asphyxie de ces trésoreries pour justifier leur fermeture rapide ! Oui, mais au prix de quelles souffrances pour les personnels qui vont y travailler ? Au prix de quel saccage des missions, du service aux citoyens et aux élus municipaux ?

« *Il faut bouger les lignes* », a affirmé le président de la CAP, par ailleurs directeur de nos services.


Les représentants du personnel Force Ouvrière y voient un signe fort adressé par le directeur départemental, en bon élève du directeur général, à l'ensemble du réseau : dans sa « démarche stratégique », ce dernier se fixe comme objectif de resserrer le réseau de la DGFIP, rural et urbain, filière fiscale comme gestion publique. Le président de la CAP locale a insisté : pas seulement les petites trésoreries, il faut avoir une réflexion sur nos implantations urbaines...

11 trésoreries de 3 agents et moins étaient dans le collimateur du précédent directeur précédent. Jusqu'où l'actuel directeur départemental compte-t-il « bouger les lignes » ?

Il est évident que les regroupements forcés de petites structures ne généreront pas des suppressions d'emplois en nombre suffisant. A n'en point douter, le plan triennal annoncé par la démarche stratégique va nous apporter son lot de très mauvaises surprises contre l'ensemble de nos services et de nos missions.

## **Pour Force Ouvrière, il est plus que jamais nécessaire d'exiger Le RETRAIT DE LA DEMARCHE STRATEGIQUE**

**Les représentants du personnel : Jean Pierre COFFY, Robert GAGNE**

	<b>BULLETIN D'ADHESION</b>
(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou Chantal BONELLO, FI Le Puy)	
NOM :	PRENOM :
GRADE :	AFFECTATION :
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP	
Fait à _____,	le _____ signature _____
66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu	